



Abus sexuels sur mineurs dans le monde artistique : l'envers du décor (partie 2)

Le monde artistique est un environnement très particulier, qui n'est pas sans risques pour les enfants. En effet, ces derniers y sont rapidement considérés comme adultes. Il revient alors aux jeunes et à leur entourage de s'adapter aux règles du jeu et se prémunir contre les dangers auxquels ils pourraient être confrontés – drogues, alcool, sexe, etc. Dans un tel environnement, les enfants sont particulièrement vulnérables aux abus sexuels. En effet, projetés dans un monde dont ils ne connaissent pas les règles, les jeunes sont forcés de faire confiance aux adultes qui les entourent. Ils constituent dès lors des cibles de choix pour les prédateurs sexuels.

La précédente analyse s'est concentrée sur les auteurs d'abus sexuels sur mineurs dans le monde artistique et l'impunité dont ils jouissent trop souvent. Cette analyse complémentaire se penchera sur les deux autres éléments du triangle relationnel : les victimes et leur entourage.

L'entourage : protecteur ou complice ?

L'entourage a un rôle majeur dans l'accompagnement de l'enfant tout au long de son parcours artistique. Cependant, les actes des adultes peuvent parfois avoir des conséquences plus néfastes que bénéfiques pour les enfants, par exemple, lorsqu'ils sont complices (in)volontaires des abus. En effet, un parent obnubilé par la célébrité de son enfant peut s'avérer moins conscient du danger voire carrément fermer les yeux sur la situation.

« Lorsque les parents rentrent dans l'industrie, c'est parce que leur enfant leur a demandé, mais ils ne connaissent rien à ce monde »¹. Le documentaire *An open secret* examine avec justesse les dilemmes auxquels sont confrontés les parents lorsque leur enfant a la possibilité de faire une carrière artistique. Dans bien des cas, ces parents oublient certaines règles élémentaires de prudence et font une confiance aveugle à des personnes parfois sans scrupules. Par exemple, ils laissent leur enfant voyager seul en compagnie de son agent ou acceptent qu'il habite chez ce dernier, dans un autre pays.

Dans certains cas, l'équipe entourant le jeune prend tellement de place dans la vie de celui-ci que les parents se voient privés de leur rôle de parents. Ils perdent complètement le contrôle sur la vie de leur enfant et son éducation. Dans un tel contexte, il est alors bien plus difficile pour eux de repérer d'éventuels abus². Au contraire, ils sont parfois poussés à se conformer aux désirs des directeurs artistiques, qui décident de la manière dont doit se comporter l'enfant devant l'objectif ou

¹ BERG A., "An open secret", disponible sur <http://www.dailymotion.com/video/x446rkd>, consulté le 15 janvier 2017

² WILSON M., "7 reasons child stars go crazy (an insider's perspective)", *Cracked*, 28 mai 2013, <http://www.cracked.com/blog/7-reasons-child-stars-go-crazy-an-insiders-perspective/>, consulté le 16 janvier 2017

de la tenue qu'il devra porter sur scène. Contester ces choix pourrait avoir pour effet de pénaliser l'enfant.

Par exemple, les tenues choisies par certain-e-s chorégraphes lors des concours de leurs élèves sont très souvent provocantes. S'il est vrai que les vêtements de danse doivent pouvoir laisser un maximum de liberté de mouvement tout en étant originaux, habiller des enfants de 8 ans de soutien-gorge et « booty shorts » (shorts-culottes) paraît cependant un peu excessif³.

Cependant, dans de nombreux cas, ce n'est pas uniquement le directeur artistique qui est à blâmer pour l'hyper-sexualisation des enfants. En effet, certains parents peuvent avoir des comportements menant à des abus sur le jeune : ils ne reculent devant rien pour assurer la célébrité et la fortune de leur enfant, et par extension, la leur⁴. Certains parents font ainsi participer leur progéniture à des auditions ou à divers concours alors qu'ils sont âgés d'à peine quelques mois, tandis que d'autres enjoignent leurs enfants à avoir des postures aguicheuses, ou encore les habillent de manière très provocante lors de concours de Mini-Miss, représentations musicales ou de danse, séance photo⁵, etc. Il est difficile de s'imaginer, dans de telles situations, que les décisions proviennent réellement de l'enfant lui-même...

L'émission *Toddlers & Tiaras*, par exemple, qui suit la préparation de concours de Mini-Miss aux Etats-Unis, est éclairante sur la pression que les parents peuvent exercer sur leurs enfants dans la course à la célébrité : régime alimentaire strict, fausses dents/faux cils/faux ongles, réprimandes, etc.⁶. Bien que tout ceci n'ait qu'un lien ténu avec les abus sexuels que ces mineurs peuvent subir, il s'agit d'une illustration intéressante de l'obsession que certains parents ont pour la célébrité de leur enfant, et de ce qu'ils sont prêts à imposer à ce dernier pour mettre les meilleures chances de leur côté⁷. Imaginer qu'ils pourraient fermer les yeux, voire même encourager certains comportements sexuels dans le seul but de « booster » une carrière n'est alors que le franchissement d'une limite supplémentaire.

La vulnérabilité des enfants

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la vulnérabilité des enfants au sein du monde artistique. Cette analyse en examinera quelques-uns : la manipulation dont les enfants font l'objet, l'image hyper-sexualisée qui les caractérise et leur volonté de faire plaisir aux adultes afin de recevoir éloges et récompenses.

Tout d'abord, lors de leur entrée dans le monde de la célébrité, les jeunes sont soumis à diverses formes de manipulation, notamment de la part des adultes qui les entourent. Le documentaire *An open secret* dévoile comment les enfants peuvent être manipulés afin de les obliger à avoir des relations sexuelles en exploitant leur admiration pour l'auteur de l'abus ou leur

³ Page Youtube de la chorégraphe Molly Long, <https://www.youtube.com/user/mollylongchoreo/videos>, consulté le 17 janvier 2017

⁴ "9 Hollywood parents who pimp their kids", *Styleblazer*, 20 juin 2012, <http://styleblazer.com/58591/9-hollywood-moms-who-pimp-their-kids-kris-jenner-leads-the-pack-of-momagers-in-overdrive/9/>, consulté le 17 janvier 2017

⁵ CHICHE D., « Hypersexualisation des fillettes : 40 ans de pub de plus en plus osées », *L'Obs*, 20 mars 2012, <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/219434-hypersexualisation-des-fillettes-40-ans-de-pub-de-plus-en-plus-osees.html>, consulté le 17 janvier 2017

⁶ *Toddlers and Tiaras*, épisode 5, saison 6, <https://www.youtube.com/watch?v=9jwUbVK8ZI4>, consulté le 17 janvier 2017

⁷ « La folie américaine de l'hypersexualisation des Mini-Miss », *Atlantico*, 29 janvier 2012, <http://www.atlantico.fr/decryptage/telerealite-mini-miss-maltraitance-276726.html>, consulté le 17 janvier 2017

peur d'être rejetés par le monde dont ils veulent tant faire partie. Les auteurs ou complices des abus arrivent à les convaincre que de tels comportements sont normaux, voire même désirables, si l'on veut pouvoir faire avancer sa carrière. Une phrase en particulier, prononcée par le fondateur d'une agence qui gère la carrière d'enfants, est alarmante : « Ce n'est pas une chose horrible à moins que tu penses qu'elle le soit ; c'est simplement quelque chose qui est arrivé au cours de ta vie »⁸.

Ensuite, l'hyper-sexualisation dont les enfants peuvent faire l'objet contribue à les rendre plus vulnérables aux abus sexuels. Les concours de Mini-Miss/Mister illustrent bien cette hyper-sexualisation des jeunes et les conséquences qui peuvent en découler. Ce phénomène est largement répandu aux Etats-Unis, bien qu'interdit dans divers pays européens, notamment en Belgique⁹. On peut y voir des enfants âgés de 3 à 12 ans – principalement des fillettes - se trémousser sur scène dans des tenues parfois provocantes, et charmer les membres du jury en leur envoyant des baisers¹⁰. Si l'on fait abstraction du fait qu'il s'agit de concours, le principe reste donc très simple : des jeunes enfants essaient de séduire des adultes. La couverture du magazine *Vogue* mettant en scène une fillette de 10 ans au regard aguicheur et habillée comme une adulte illustre également cette hyper-sexualisation¹¹.

Même si aucune étude n'a encore établi un lien direct entre hyper-sexualisation et abus sexuel des enfants, il est indéniable que ces événements exacerbent la tendance à considérer les enfants comme des adultes en miniatures¹², disponibles sexuellement. Dans ce contexte, on leur fait croire que des comportements sexualisés et provocants sont désirables et serviront leur carrière. Dans une interview donnée au magazine *Médor*, Lio, chanteuse belge, déplore l'hyper-sexualisation de ces jeunes célébrités et se remémore la manière dont la société, ainsi qu'elle-même, sexualisait son corps lors de ses débuts, à 16 ans, bien qu'il lui ait fallu de nombreuses années avant de le comprendre. Elle raconte ainsi avoir été une « lolita consentante » et se rappelle :

*« J'ai été sûrement un rêve de pédophile. J'étais celle qui trouvait ça génial, qui allait dire qu'elle s'amusait, que c'était un jeu, sans du tout envisager que c'étaient les règles de l'homme. Pas les miennes. C'était un jeu de fantasme masculin. »*¹³

Enfin, il est important de se rappeler que la jeune célébrité reste avant tout un enfant, avide de reconnaissance et d'affection. Dès qu'il constate qu'un comportement peut lui être bénéfique – argent, reconnaissance, attention, etc., il n'hésitera pas à le reproduire, sans réfléchir aux potentielles implications. Ainsi, l'actrice qui jouait Matilda dans le film du même nom raconte les difficultés auxquelles sont confrontés les enfants stars. Certains continuent leurs activités pour

⁸ BERG A., *op cit.*, à 1h20min

⁹ « Il n'y aura pas de concours de Mini-Miss en Belgique », *Le Soir*, 20 juin 2016, <http://www.lesoir.be/1243806/article/economie/2016-06-20/il-n-y-aura-pas-concours-mini-miss-en-belgique>, consulté le 17 janvier 2017

¹⁰ BAENA L., "Entertaining pageant or child exploitation?", *The telescope*, 3 novembre 2014, <http://www2.palomar.edu/telescope/2014/11/03/entertaining-pageant-or-childhood-exploitation/>, consulté le 17 janvier 2017

¹¹ CHICHE D., *op cit.*

¹² GIROUX H. A., "Child beauty pageants: a scene from the "other America"", *Truthout*, 11 mai 2009, <http://www.truthout.org/archive/item/84012:child-beauty-pageants-a-scene-from-the-other-america>, consulté le 17 janvier 2017

¹³ ANDRIES C. et BAILLY O., « Lolita grave », *Médor*, n°4, Automne 2016, p.116-123.

l'argent, pour subvenir aux besoins de leur famille, ou encore car ils sont devenus accros à la célébrité et l'attention que cela leur apporte¹⁴.

Si l'ampleur du phénomène est encore assez méconnue¹⁵, voire ignorée, il ne fait aucun doute que le monde artistique peut s'avérer toxique pour les enfants et contribuer à les rendre vulnérables à l'exploitation sexuelle. Dans beaucoup de cas, les faits ne seront jamais dénoncés et les coupables resteront impunis. Dans un tel contexte, il est donc difficile pour la victime de faire entendre sa voix et d'obtenir justice pour ce qu'elle a subi. Bien souvent, elle sera même considérée comme de mauvaise foi, et voulant à tout prix attirer l'attention en faisant du tort à son agresseur¹⁶.

Quelle solution alors, pour protéger les enfants stars contre les différents abus qu'ils peuvent subir? Faut-il formuler de nouvelles lois, plus strictes, relatives au recrutement des enfants dans divers domaines artistiques? Faut-il mettre en place des outils afin de sensibiliser et éduquer les parents aux dangers que peuvent courir leurs enfants?

Pour ECPAT Belgique, il est primordial d'améliorer la détection, le signalement et la prise en charge des victimes. En effet, l'hyper-sexualisation des jeunes dans l'industrie du divertissement mène de nombreuses personnes à considérer que les accusations d'abus sexuels ne sont qu'un moyen pour ces célébrités mineures d'attirer l'attention sur elles. Ces enfants sont également soupçonnés d'avoir, par leur comportement, attiré les abus (il s'agit de la pratique – très courante – du « slut-shaming»). Les personnes impliquées dans la vie des mineurs célèbres – juges, avocats, experts, etc. – devraient appliquer la loi belge et considérer la victime présumée comme une victime avant tout.

Par ailleurs, plus d'interactions sont nécessaires entre les différentes personnes gravitant autour de l'enfant – agents, directeurs artistiques, parents, etc. – afin d'offrir à l'enfant les meilleures conditions de vie et de travail possible, via la création, par exemple, de « groupes d'intervention »¹⁷. Ces groupes permettraient de réunir les différentes parties pour ouvrir le dialogue et se concentrer sur les besoins de l'enfant et les précautions à prendre lorsque ce dernier entre dans le monde artistique.

Cette analyse a été réalisée par ECPAT Belgique (Marine Mathieu, stagiaire) en janvier 2017.

ECPAT Belgique est le membre belge officiellement reconnu du réseau ECPAT (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for sexual purposes).

¹⁴ WILSON M., *op cit.*

¹⁵ SAND K., "Child performers working in the entertainment industry around the world: An analysis of the problems faced", 2003, p. 43.

¹⁶ MALLE M., « L'impunité des hommes (célèbres) », 12 septembre 2016, *Blog Commando Culotte*, <http://www.mirionmalle.com/2016/09/limpunite-des-hommes-celebres.html>, consulté le 17 janvier 2017

¹⁷ SAND K., *op cit.*